

27 RAISONS AU MOINS *de* S'OPPOSER AUX AMENDEMENTS **anti-éoliens**

Collectif du, 24 mars 2005

Deux arguments sont évoqués par le trio de députés anti-éoliens Poignant/Ollier/Nicolas (UMP) : « l'atteinte aux paysages » et « un développement anarchique ». Deux moyens sont proposés : l'obligation d'achat pour les éoliennes de moins de 300 kW et au-delà de 30 MW (ou 25 MW) d'une part, et l'enquête publique à compter de 30 mètres de hauteur d'autre part.

Sur l'atteinte aux paysages

- 1)** Alors que l'effet de serre menace nos rivages et nos modes de vie les plus quotidiens, que la population cherche les solutions pour résoudre ce problème planétaire, certains de nos députés se penchent sur la protection ponctuelle et sélective des paysages français !
- 2)** Bien sûr la protection des paysages ne doit pas être délaissée. Mais dans l'échelle des priorités, l'éventuelle protection de nos paysages –éventuelle, dans le cas où l'énergie éolienne les menacerait effectivement– doit-elle prévaloir sur le développement d'une source d'énergie qui aujourd'hui est reconnue comme étant la plus efficace pour produire de l'électricité renouvelable et non polluante ?
- 3)** Il n'est nullement prouvé que les éoliennes menacent les paysages. Au contraire, des témoignages nombreux indiquent que les éoliennes sont appréciées non seulement pour leurs qualités environnementales, mais aussi pour leurs qualités esthétiques. Les éoliennes modernes ont abouti, comme pour les avions, à une « beauté fonctionnelle » qui fait honneur à l'esprit et à la main de l'*homo faber*. Tous les sondages d'opinion et enquêtes, notamment dans les zones où des projets éoliens ont été réalisés suivant les règles de l'art, montrent que la grande majorité des habitants (80 à 90%) se positionne en faveur de ces projets et juge leurs retombées positives ou très positives.
- 4)** Il y a aujourd'hui moins de 400 éoliennes en France continentale, et moins de 7 watts d'énergie éolienne par habitant en France. À comparer par exemple à 16.600 éoliennes en Allemagne (207 watts/habitant) ou plus de 500 watts/habitant au Danemark, pays qui est une « maquette au 1/10^{ème} » de la France en surface et nombre d'habitants. Et les activités économiques, touristiques, résidentielles et de loisirs dans ces deux pays n'ont nullement pâti de l'éolien, bien au contraire. Ainsi, le tourisme a augmenté de quelque 50% au Danemark depuis 1980. Les parcs d'éoliennes deviennent même le lieu d'un tourisme écologique et d'un tourisme industriel.
- 5)** Le programme éolien français est bâti dans le but de satisfaire à nos engagements européens ; il correspond à une production quantitative importante d'électricité : une éolienne d'aujourd'hui satisfait les besoins électriques moyens de 1.000 à 2.000 personnes, chauffage électrique inclus (1.000 à 2.000 familles si l'on considère les seuls besoins spécifiques, hors chauffage électrique).
- 6)** Le programme français prévoit 10.000 MW éoliens à l'horizon 2010 qui, s'ils étaient réalisés avec des parcs de 12 MW, conduirait à quelque 830 parcs, soit un parc toute les 50 communes. Peut-on comparer cet impact avec celui des 100.000 kilomètres de lignes électriques haute tension qu'il a fallu installer pour raccorder les centrales thermiques, principalement nucléaires ? Nos députés se sont-ils formalisés de ces atteintes aux paysages ?

7) Les éoliennes sont des aménagements réversibles : elles ont un impact limité dans le temps. Les sites sont remis à leur état d'origine au bout de 15 ou 20 ans. Les générations futures auront le choix de garder ou d'enlever ces éoliennes.

8) Que font nos députés des autres atteintes au paysage, qui ne sont pas toutes énergétiquement responsables : routes et autoroutes, entrées de ville, zones industrielles et commerciales, pylônes de téléphonie mobile, urbanisation, enrésinement, monocultures agricoles...

9) La désertification menace nos campagnes : l'éolien est une technologie décentralisée qui est une chance pour les collectivités locales (36.000 communes dont 5 à 10 % pourraient être concernées) et les agriculteurs (400.000 exploitations, dont 20 à 40.000 pourraient être concernées) en terme d'aménagement du territoire, de retombées économiques et de créations d'emplois. Et qui dit désertification dit détérioration des paysages. L'éolien contribue au maintien des activités rurales.

10) Que deviendront nos paysages dans 10 ans ou dans une génération, lorsque le changement climatique aura encore plus agi ?

Sur le développement anarchique

11) Les documents d'urbanisme, les réglementations (paysage, milieux naturels, bruit, servitudes...) , les enquêtes publiques, etc. régulent parfaitement (voire un peu trop) le rythme de construction des parcs éoliens dans notre pays. Il y a ainsi une sélection très forte des projets éoliens : seulement 1/10 à 1/20 des projets aboutissent, d'où seulement 400 MW éoliens actuellement en fonctionnement. Parler dans ce cas-là de développement anarchique est inapproprié.

12) C'est le Préfet de département qui délivre les permis de construire des parcs éoliens, après, très souvent, l'avis de la Commission Départementale des Sites. Les préfets n'ont pas la réputation de faire n'importe quoi, au contraire, ils délivrent avec parcimonie les autorisations de construire.

13) De nombreuses régions, départements, communautés de communes sont dotés ou ont la volonté de se doter, de schémas éoliens, ou de chartes qui sont autant de moyens d'organisation de l'implantation des parcs éoliens en concertation entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'énergie.

14) Ces mêmes 10.000 MW projetés sont aussi une opportunité pour tout un chacun de ré-investir dans les campagnes, dans sa « campagne ». Que ce soit à hauteur de mille euros ou d'un million, un citoyen, un club d'investissement, un syndicat mixte, une société, une coopérative, une association, tous devraient pouvoir avoir la possibilité d'investir dans le capital des fermes éoliennes construites chez eux. C'est une triple opportunité pour la France : se développer durablement, favoriser le réinvestissement rural, créer des emplois. Il n'y a rien à inventer, nos voisins européens l'ont déjà fait avec succès depuis de nombreuses années.

Sur l'obligation d'achat pour les machines de 300 kW :

15) Pour remplacer, par exemple, le parc éolien de Bouin (Vendée) composé de 8 éoliennes pour une puissance cumulée de 20 MW, il faudrait 70 éoliennes de 300 kW. L'atteinte aux paysages serait certainement plus importante. Finalement que cherchent nos députés avec ces amendements ?

16) Pourquoi 300 KW aujourd'hui ? Et pourquoi pas 3 kW dans un mois ou dans un an ?

Sur l'obligation d'achat pour les parcs de plus de 30 MW

17) Si les parcs devaient faire plus de 30 MW, il faudrait trouver des grands sites, voire de très grands sites. Par exemple, si l'on suppose un alignement, que les éoliennes ont une puissance de 2 MW (diamètre 80 m), et qu'elles sont classiquement espacées de 2,5 diamètres (= tous les 200 m) ; cela veut dire un alignement de 3 kilomètres pour un parc de 30 MW, ou bien deux alignements de 1,5 km séparés l'un de l'autre de 8 diamètres (plus de 600 m). Les sites qui pourraient correspondre à de telles caractéristiques sont rares.

18) L'énergie éolienne est une énergie décentralisée par nature (le vent est présent partout), pourquoi la concentrer en de grands parcs ? N'est-ce pas un contre-sens technique ? Même EDF/RTE reconnaît aujourd'hui que le « foisonnement » des parcs éoliens est une garantie d'efficacité au niveau national (il y a toujours du vent quelque part).

19) Le raccordement préférentiel sur le plan électrique des parcs éoliens est aujourd'hui en 20.000 volts, soit des parcs de 10 à 12 MW pour une seule liaison électrique. Implanter des parcs de plus de 30 MW signifierait des raccordements en 63.000 volts, à la fois plus coûteux et plus impactant (l'enfouissement des lignes électriques est alors extrêmement cher). Et l'on revient à la question de l'impact paysager tant décrié à ce jour.

20) Pourquoi 30 MW ? Pourquoi pas 60 MW, 100 MW ou 300 MW ?

Sur l'enquête publique à compter de 30 mètres

21) La directive européenne sur les énergies renouvelables du 27 septembre 2001 fixe des objectifs quantitatifs et demande une simplification des procédures administratives. Cette directive a été mise en place sous Présidence Française en décembre 2000, et à l'unanimité des pays de l'Union Européenne.

22) Il y a 18 mois, les députés se sont déjà penchés sur la question du seuil de l'enquête publique pour les parcs éoliens. Ils ont fixé un seuil pour l'enquête publique à 2,5 MW. Pourquoi encore le changer 18 mois après ?

23) Est-ce bien aux députés de fixer des seuils techniques, déconnectés de la réalité : pourquoi 30 mètres ? Les pylônes de téléphonie-mobile ne sont pas logés à la même enseigne. N'est-ce pas encore de l'acharnement anti-éolien ?

Conclusions et autres aspects

24) En résumé la question des paysages semble nettement plus importante à certains de nos députés que celle du rejet des gaz à effet de serre, de la production et de la gestion des déchets radioactifs, ainsi que de la diversification des sources énergétiques.

25) L'éolien est devenu aujourd'hui un symbole : ce n'est plus une chose. L'éolien est un des prémisses d'une économie qui commence à s'immiscer dans les interstices de notre économie non-durable. C'est un symbole car il porte en lui plus d'avenir que de passé, car il apparaît comme vivant, local, modeste, certes encore marginal mais fondamentalement lucide. En le refusant (ou en nourrissant les hésitations et les extrémismes), on interdit à nos concitoyens un certain regard sur l'avenir de nos économies. C'est probablement pour cela que l'éolien incommode et inquiète des élites formatées.

26) Les éoliennes sensibilisent les citoyens sur la difficulté de produire de l'énergie propre et l'importance de faire des économies. Elles sont sources de production à taille humaine, que chacun peut toucher et comprendre.

27) Elles sont le symbole de la préservation de notre environnement. Elles sont le symbole du développement durable.

Quelques semaines après l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto et l'intégration de la Charte de l'Environnement dans la Constitution française, il est temps pour la France de passer à la vitesse supérieure en matière de développement durable. Cela doit commencer par le développement et l'encouragement des énergies renouvelables et notamment de l'énergie éolienne.

L'énergie éolienne est propre, renouvelable, inépuisable, disponible partout, sans danger pour la génération actuelle et les générations futures. **C'est une énergie de paix.**